

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 29/2021/62455/02:1

RÉF. 29/2021/62455/02:2

DATE DU CONTRÔLE 21/04/2021 AGENT VISITEUR François Colson  
ADRESSE DU CONTRÔLE Place Didier 24/A (étage 1er apt 1ch) - 6700 Arlon TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)



### › DONNÉES GÉNÉRALES

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Adresse de l'installation          | Place Didier 24/A (étage 1er apt 1ch) - 6700 Arlon         |
| Type de locaux                     | Unité d'habitation (appartement)                           |
| Objet du contrôle                  | Demande dans le cadre d'une vente                          |
| Propriétaire                       |  |
| Responsable des travaux            | non communiqué   |
| Dérogations applicables/appliquées | Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.) |

### › DONNÉES DU RACCORDEMENT

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)    | ORES ASSETS           |
| Code EAN  | non communiqué        |
| Numéro du compteur                              | 40655835              |
| Index jour/nuit                                 | 51295,2/              |
| Type de coupure générale                        | Teco                  |
| Câble compteur - tableau                        | VFVB 6mm <sup>2</sup> |
| Tension nominale de service                     | 3x230V - AC           |
| Courant nominal de la protection de branchement | 30A                   |

### › CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position OK | Nombre de tableaux 1 | Nombre de circuits 10

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

|  |                      |   |                                     |
|--|----------------------|---|-------------------------------------|
| Les fondations datent                              | D'avant le 1/10/1981 | Dispositif différentiel de tête                 | ID - 40A - 300mA - type A - test OK |
| Type d'électrode de terre                          | Piquets              | Dispositif différentiel "sdb"                   | ID - 40A - 30mA - type A - test OK  |
| Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)  | 24,9                 | Fixation/Etat/Détérioration matériel            | OK                                  |
| Conformité des liaisons équipotentielles et des PE | OK                   | Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles   | OK                                  |
| Test de continuité                                 | Concluant            | Protection contre les contacts directs          | OK                                  |
| Contrôle boucle de défaut                          | Concluant            | Résistance générale d'isolement (MΩ)            | >10                                 |
| Protection contre les contacts indirects           | OK                   | Adéquation DPCCR – prise de terre               | OK                                  |
|  |                      | Adéquation protections surintensités – sections | OK                                  |

## CONCLUSION : CONFORME

A la date du 21/04/2021, l'installation électrique de Place Didier 24/A (étage 1er apt 1ch) - 6700 Arlon est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le 21/04/2046.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles. Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation sont (ou) ont été datés et signés.

Signature de l'agent



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 29/2021/62455/02:1

RÉF. 29/2021/62455/02:2

### REMARQUES

- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent - cuisinière
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.

### Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- h) des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

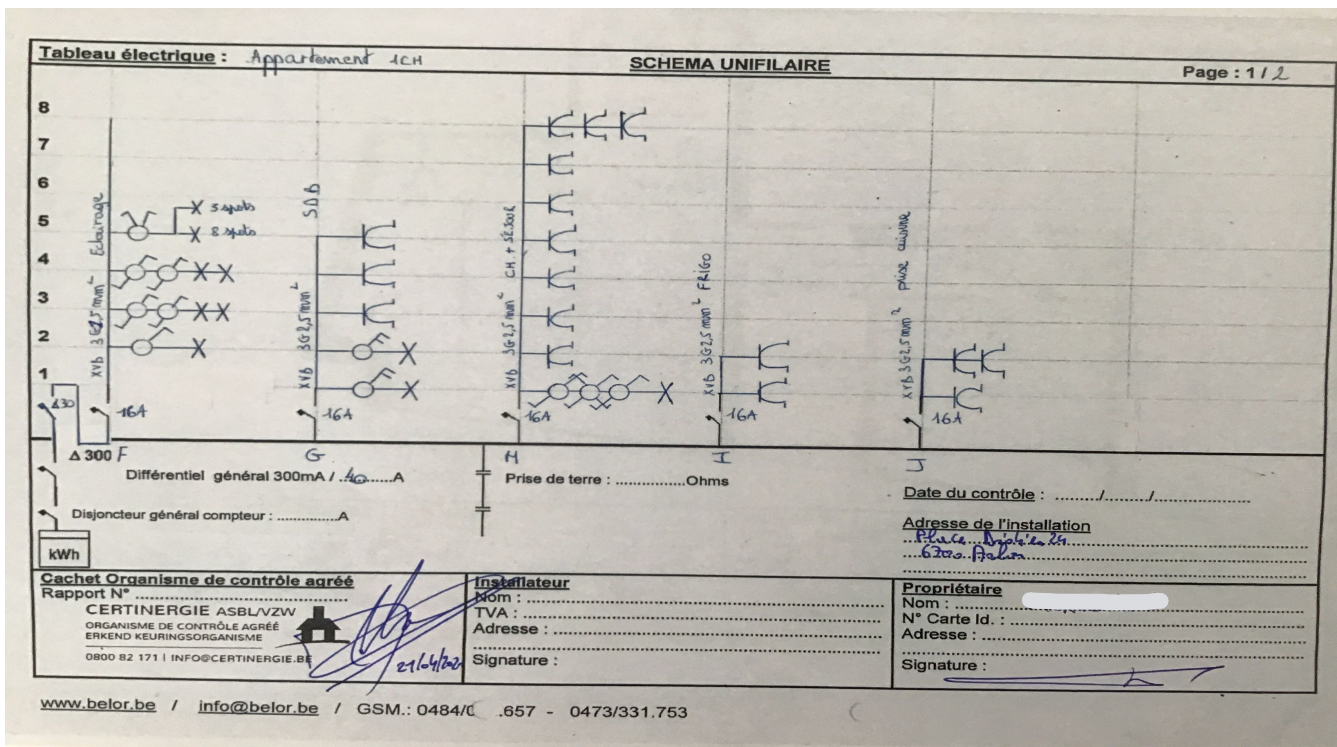
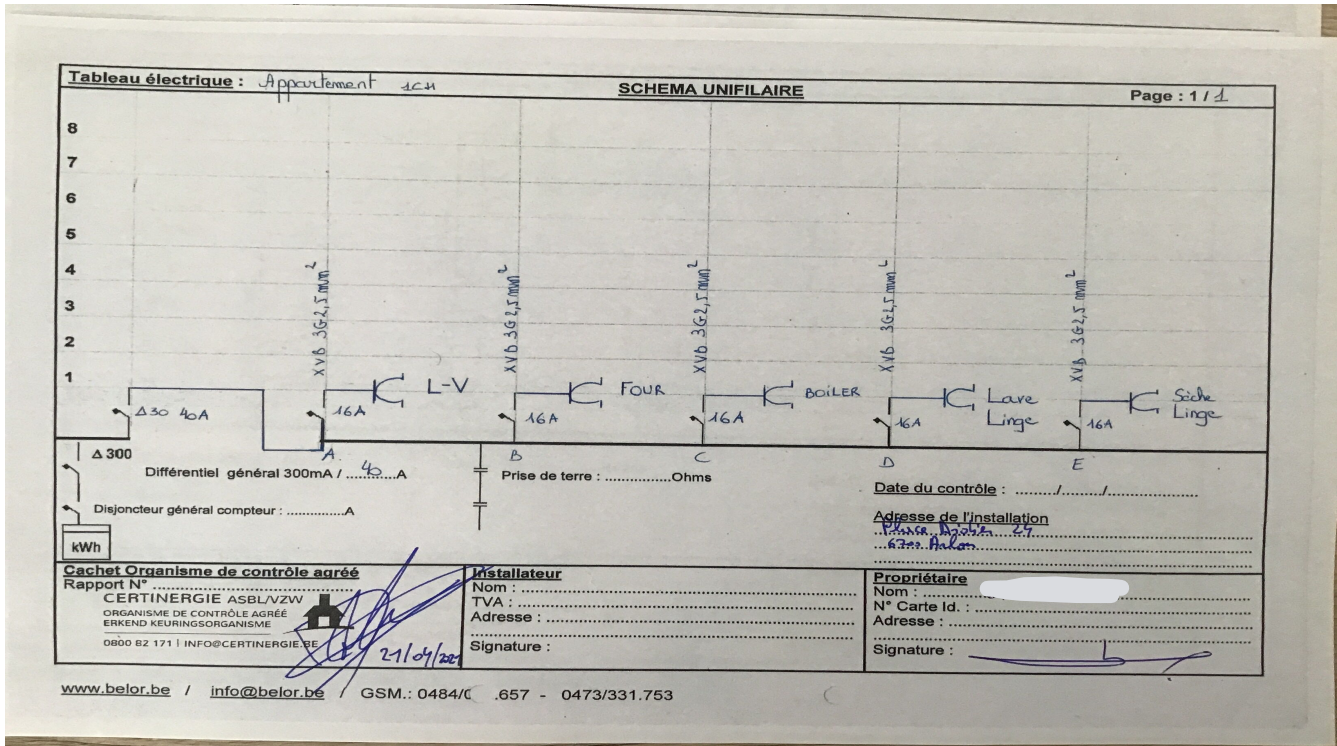
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 29/2021/62455/02:1

RÉF. 29/2021/62455/02:2

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 29/2021/62455/02:1

RÉF. 29/2021/62455/02:2

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation

